

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 JUILLET 2011

N° 4 – 115 / 2011 : ZAC ECO2RIEUMAS : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES ACQUISITIONS, EXPROPRIATION ET TRAVAUX DE LA ZAC

Pilote : Développement Économique, enseignement supérieur, recherche

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Affaires juridiques

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Par délibération du 19 décembre 2006, vous avez approuvé l'engagement des études nécessaires à la création de la ZAC de RIEUMAS. De même à l'issue des études et de la concertation publique, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé par délibération en date du 30 septembre 2008 :

- le bilan de la concertation,
- le dossier de création de la ZAC de RIEUMAS,
- le lancement du dossier de réalisation de ZAC.

Le cabinet GAXIEU Ingénierie et la SEM 81 ont travaillé sur l'élaboration du dossier de réalisation notamment l'AVP et le PRO.

Je porte à votre connaissance qu'à ce jour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est propriétaire d'une partie du foncier de l'opération (environ 15 hectares) mais qu'il reste des acquisitions foncières à réaliser. La collectivité entend privilégier les accords amiables et c'est pourquoi des négociations ont été entamées avec les propriétaires.

Cependant devant la nécessité de garantir l'avancement de ce projet d'intérêt public, il convient d'envisager la possibilité de procéder aux acquisitions foncières par voie d'expropriation si les négociations en cours devaient échouer.

C'est pourquoi, compte-tenu de l'intérêt général de l'opération pour le développement de l'activité économique de l'agglomération et de l'emploi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois, maître d'ouvrage, entend par la présente solliciter auprès de madame la préfète la déclaration d'utilité publique (DUP) des acquisitions et expropriation et travaux de la ZAC ainsi que la mise en compatibilité du PLU de Marssac pour cette ZAC.

Je précise que le périmètre de délimitation est celui du périmètre de la ZAC et couvre une superficie de 42,7 ha environ.

Aussi, sur la base de ces éléments, je vous propose :

- De solliciter auprès de madame la préfète du Tarn, l'engagement de la procédure de DUP, d'enquête parcellaire partielle conjointe et de mise en compatibilité du PLU de Marssac.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU la délibération en date du 30 Septembre 2008 portant création de la ZAC ECO2RIEUMAS,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 28 Juin 2011,

VU le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

VU le dossier d'enquête parcellaire partielle,

VU le dossier d'enquête pour la mise en compatibilité du PLU de Marszac,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **SOLLICITE** auprès de madame la préfète l'engagement de la procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique des acquisitions, expropriation, travaux pour la réalisation de la ZAC ECO2RIEUMAS.

✚ **SOLLICITE** auprès de madame la préfète l'engagement de la procédure d'enquête parcellaire conjointe à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des acquisitions, expropriation et travaux pour la réalisation de la ZAC ECO2RIEUMAS.

✚ **SOLLICITE** auprès de madame la préfète l'engagement de la procédure d'enquête pour la mise en compatibilité du PLU de MARSSAC conjointe à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique des acquisitions, expropriation et travaux pour la réalisation de la ZAC ECO2RIEUMAS.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 5 juillet 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE